

Séance du 5 septembre 2008

Sur convocation du Maire conformément aux dispositions légales et réglementaires, le conseil municipal s'est réuni :

Présents : MM. BANSE Sébastien – BRIDAULT Guy – BOEZ Pierre – FARAGUNA Antoine – HUART Marc - BUISSET Arnaud – LENOTTE François Xavier – Mmes BUISSET LAVALLARD Marie Bernadette – DE VALICOURT Christine.

Absents: M.LERCHE Jean-Jacques – SAUVAGE Guillaume

Procuration : M. LERCHE Jean-Jacques à Mme BUISSET Marie-Bernadette

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 JUILLET 2008

Madame le Maire demande à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 11 juillet 2008.

Après délibération, l'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 11 juillet 2008.

I - Droit de préemption : parcelles Section A n° 150 - 140 et 568

Suite à la mise en vente des parcelles A141, A140 et A 568, Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'un Droit de Préemption Urbain a été institué sur une partie de ces parcelles située zone « Eglise » par délibération en date du 7 novembre 2007.

Elle souligne qu'à la lecture de la délibération, il y aurait une erreur de numéro de parcelle. Après renseignements pris auprès des services cadastraux, la parcelle A 156 n'existerait pas.

Le droit de préemption concernerait en partie les parcelles section A n° 140 et n° 568

L'ensemble du Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption lors de cette vente.

II – Travaux d'électricité

La Société ACTEMIUM (EITF) a remis des devis concernant la rénovation et la mise aux normes du secrétariat, du bureau du Maire, de la cantine scolaire et du presbytère.

Les travaux de l'école (disjoncteur et prise pour le four) ainsi que les travaux du presbytère (minuterie à l'entrée, dissociation allumage entrée et logement locatif, pose d'appiques dans l'escalier) ont été réalisés.

Quand aux travaux de la Mairie, l'ensemble du Conseil émet le désir d'étudier d'autres devis. D'autres entreprises seront contactées.

III – Eclairage Public

Mme le Maire a demandé à M. VERCAMER (EITF) de réaliser un bilan de l'éclairage public et des armoires. Il s'avère que les armoires sont vétustes pour la plus part. Il est urgent de les mettre aux normes. Vu le montant de la facture d'autres devis seront demandés.

IV – Extincteurs

Un devis a été demandé à la Société « Protect Incendie » qui assure la révision annuelle des extincteurs. Après vérification totale du parc des extincteurs, il s'avère que certains sont à remplacer de manière urgente (vétustes et non adaptés aux risques).

L'ensemble du Conseil décide de renouveler par priorité, les extincteurs de l'Ecole, de la cantine scolaire et de la salle des Fêtes pour un montant de 453.28 €.

V – SDIS (Service Départemental d'Intervention et de Secours)

Mme le Maire a rencontré le Sergent Chef PORTIER du SDIS.

A plusieurs reprises le SDIS a informé la Commune que les poteaux d'incendie posaient problème :

- poteau incendie à l'angle de la rue du Château d'Eau : ouverture impossible, bouchon 100
- poteau incendie à la Grand Rue : fuite tête de poteau
- poteau incendie à la Targette : carré de manœuvres cassé.

Un courrier sera adressé à M. TALLEU du SIDEN pour lui faire part de ces problèmes.

Il informe que le renforcement du réseau n'a pas amélioré le débit au niveau des poteaux. La seule solution envisageable serait la création de réserves d'eau si le réseau d'eau potable n'évolue pas.

VI – Délégués SCOT

Mme le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier émis par la Sous-Préfecture précisant que les délégués du SCOT doivent être désignés par la Communauté d'Agglomération de Cambrai. Par conséquent, le Conseil Municipal doit procéder à l'annulation de la délibération en date du 14 avril 2008.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'annulation de la délibération du 14 avril 2008 désignant les délégués pour le représenter au sein du syndicat mixte du SCOT.

VII – Infos PLU

Lors de la réunion du 4 septembre, les membres présents du Conseil Municipal ont pris connaissance du dossier de consultation des entreprises constitué en vue du lancement d'une procédure adaptée de mise en concurrence pour recruter le prestataire (bureau d'étude).

VIII – Fleurissement

Mr PILAR et Mme le Maire ont effectué un tour du village. Il a été décidé que des nouveaux massifs seraient implantés au pied des panneaux aux entrées de village, sur la place et rue de Lesdain.

Un devis sera demandé à Mr BUISSART pour les plantations. Le fleurissement bi-annuel sera toujours assuré par les Brigades Vertes.

Mr WATIEZ sera contacté pour l'élagage et la taille des arbustes communaux.

IX – Questions Diverses

- Forage

Le Service Départemental de Police de l'eau nous informe de l'acceptation d'un dossier de déclaration pour la réalisation d'un forage situé 70 Grand Rue à Séranvillers.

- Comité des Fêtes

Mme BUISSET annonce qu'elle ne se représentera pas comme Présidente du Comité. Une réunion est prévue prochainement. Toute la population sera conviée à cette assemblée.

- Mme MELONI

Propose d'installer son camion magasin friterie snack au niveau de la Place une fois par semaine – toutes les 2 semaines ou une fois par mois. Elle sollicite pour le bon fonctionnement de son entreprise le branchement EDF.

Le Conseil Municipal décide que Mme MELONI pourra installer sa friterie 1 fois toutes les 2 semaines pendant 6 mois, sous réserve du devis de branchement EDF.

- Réserve Parlementaire

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'elle a téléphoné à la Préfecture au sujet de la réserve

parlementaire de 5 000 € dans le cadre de la réfection de la toiture de l'Eglise, qui n'a pas encore été versée à la Commune. Réponse du Chef de Bureau de l'Intercommunalité et des Finances Locales : la commune ne percevra pas cette subvention puisqu'il y a eu participation du SIVOM et DGE. Nous attendons une confirmation écrite de ce bureau.

- **TIGISTE**

Mr DEBAIL a effectué ses 70 heures de Travail d'Intérêt Général. Sa présence fut très appréciée du fait de l'absence de Germain BOULET en congés maladie.

- **SIVU du RPI**

2 personnes ont été embauchées en C.A.E. : la première à Niergnies pour l'encadrement des élèves lors du transport scolaire et la seconde à l'école de Séravillers-Forenville (20 heures/semaine au lieu de 26 h/semaines). Une fiche de poste a été établie pour effectuer les différentes tâches et assurer la sécurité des enfants.

L'entretien de la Mairie sera revu ultérieurement.

- **Ecole**

Le four de remise à température a été livré pour la rentrée scolaire. De même, un projecteur a été installé pour éclairer l'entrée de la cour de récréation

- **Cinémomètres**

La vérification et l'entretien sont assurés par la CAC. Leur dysfonctionnement a été signalé.

- **Branchement au réseau d'assainissement**

Un administré demande à la commune de participer financièrement à son branchement au réseau d'assainissement.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, décide de ne pas participer financièrement au branchement d'un particulier au réseau d'assainissement par mesure d'équité.

L'attention des futurs demandeurs de permis de construire est appelée sur la nécessité de prévoir leur dispositif d'assainissement et son coût dès le stade de l'élaboration de leur projet.

- **CAC – Parc d'Activités « Cambrai-Niergnies »**

La 1^{ère} réunion du Comité de pilotage a eu lieu le 25 juillet (réunion de lancement). Le bureau d'études « KATALYSE » : conseiller d'entreprises, va travailler sur l'opportunité de création d'un futur parc d'activités (étude de positionnement économique).

- **Presbytère**

Les travaux de rénovation se terminent. Une annonce sera passée pour la location du logement.

Les Ets RICART ont fait parvenir à la commune un nouveau devis pour la réfection de la toiture de l'atelier communal. Celui-ci se monte à 3 586 €. Le Conseil Municipal décide de demander d'autres devis.

- **Déviations Wambaix-Cattenières RD 142**

Mme le Maire fait part à l'Assemblée qu'une déviation est mise en place du 1^{er} septembre au 28 novembre 2008 sur la RD 142. Les usagers emprunteront donc la RD 960 sur le territoire communal.

- **Gendarmeries d'Avesnes lez Aubert - Carnières**

Mr le Lieutenant STROOBANTS a été nommé Commandant de la communauté de brigades d'Avesnes-les-Aubert – Carnières.

Rappel : - **de Nuit** : la permanence téléphonique est assurée par la cellule opérationnelle de Valenciennes qui gère toutes les interventions des unités de gendarmerie du groupement (horaires de 19 h à 08 heures).

- **de jour** : la permanence téléphonique est assurée par un militaire chargé de l'accueil à l'unité de proximité d'Avesnes Les Aubert, siège de la communauté de Brigades (horaires de 08 h à 19 heures).

- **Fermeture de la BA 103**

Mme le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier émis par Mr le Ministre de la Défense, Mr MORIN à Mr François Xavier VILLAIN concernant la fermeture de la BA103 en 2011 ainsi que le plan

d'accompagnement mis en place.

- Union aéronautique du Cambrésis

En remerciement de la subvention octroyée, l'Aéroclub, propose de sélectionner 8 enfants de la commune pour participer à l'opération « Découverte du Ciel Cambrésien ». Un baptême de l'air leur est offert, seul reste à la charge des parents le coût de l'assurance soit 5 €. Le Conseil Municipal décide d'effectuer un tirage au sort par les enfants de la commune le samedi 13 septembre en Mairie.

- Compte-rendu de la réunion ADSL organisée par « Les pays du Cambrésis » du jeudi 4 septembre

Madame le Maire était représentée par Mr FARAGUNA et Mme DE VALICOURT.

Monsieur Stock, chargé par l'organisation « Les pays du Cambrésis » a pu étudier la couverture ADSL des différentes communes du Cambrésis. Ainsi à Séranvillers-Forenville, il apparaît que deux lignes sont sans ADSL et 36 lignes ont une vitesse inférieure à 512 kbps. La seule solution possible pour améliorer la réception semble être pour l'instant l'installation d'un ou plusieurs émetteurs radio (techniques pré-wimax ou wifimax). Ce choix nécessiterait un investissement coûteux pour une petite commune comme Séranvillers-Forenville. La solution est le transfert de compétences auprès de la CAC qui n'a pas pris de décision à l'heure actuelle. Par ailleurs, le prix du service serait légèrement plus élevé pour le particulier qui choisirait cette technique (prix de l'abonnement, caution pour le matériel, installation d'une antenne sur le toit...)